





Commune de Saint-Vincent-de-Barrès (07) Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Elaboration du Plan Local d'Uri ZONAGE

Zones urbaines UA: zone urbaine dense (village perché + le Serre) UB: zone urbaine d'habitat pavillonnaire UBa: zone urbaine d'habitat pavillonnaire (assainissement autonome) UG: zone urbaine à vocation d'équipements Zones à urbaniser AUc: zones d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble (couvertes par des OAP) AUs: zones à urbaniser bloquées à vocation d'habitat (ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU) **Zones agricoles** A: zone agricole Ap: zone agricole à forte valeur paysagère Aco: zone agricole de préservation des corridors écologiques **Zones naturelles** N: zone naturelle NG: zone naturelle à vocation d'installations ou aménagements d'intérêt général ou de service public (STEP, stationnement..) Nt1: zone naturelle à vocation touristique (camping) Nt2: zone naturelle à vocation touristique Np: zone naturelle à forte valeur paysagère Nco: zone naturelle de préservation des corridors écologiques Ne: zone naturelle de stockage de matières végétales et matériaux bois, compostage et recyclage de déchets en bois **Autres prescriptions** secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées Bâtiments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. (L151-11) Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation emplacements réservés au titre du 151-41 alinéas 1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts) emplacements réservés au titre du 151-41-5 (fixant des objectifs de mixité sociale) éléments protégés au titre des articles L151-23 Arbres remarquables * Végétation à valeur paysagère \oplus Eoliennes hydrauliques (agricoles) _ _ _ Autres boisements (ripisylves) Risques d'inondation: Etude hydraulique sur le bassin versant du Rieutord Aléa pour la crue centenale (mai 2015) source: Porter à connaissance, hydrétudes 2015 A titre d'info

Sièges d'exploitation agricoles

Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéas1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)	Bénéficiaire
1. Village: création d'une aire de stationnement 2. Le Pereyrol: élargissement de voirie pour créer du stationnement (mise en sécurité) 3. Le Peyrou-Tracieu: création d'un chemin doux le long de la RD322 (mise en sécurité des piétons) 4. La Vialatte: création d'une réserve incendie 5. La Plaine: élargissement de la voie communale n°1 6. Moure-est - Tracieu-sud: création d'un cheminement piétonnier (mise en sécurité des piétons) 7. Le Pereyrol: installation d'un apport volontaire de déchets 8. Le Serre: création d'une voie de desserte 9. Tracieu-le Valadas: Prolongation et aménagement de voirie	Commune
Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéa 4 (fixant des objectifs de mixité sociale)	Bénéficiaire
A. Serre de la Croix: création de 6 logements locatifs conventionnés intergénérationnels	Commune

Projet approuvé le :17 juin 2019

arrêté le :16 juillet 2018

mai

27

urbArchiamunategui ARCHITECTES - URBANISTES Echelle: 1/5000e